

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 3 MARS 2022

**DEL-2022-44**

L'An deux mille vingt deux, le trois mars, à 9h30, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 24/2/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

### Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes BILLOT, BRO, LAFARIE, MERMIER, MUGNIER, PARIS, TARAGON.  
MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BARTHALAIS, BAUD-GRASSET, BONTEMPS, BOUCLIER, BOUVARD C, BUFFLIER, CARTIER, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, FRANCOIS, GENOUD, GILBERT, GILET, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, HAVEL, JACQUES, MARTIN-COCHER, PAULY, PELLARIN, PENHOUËT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, ROLLIN, SIBILLE, STEYER, VILLARD.

### Avaient donné pouvoir :

MM. ANTHOINE-MILHOMME, BARBIER, DEFAGO, OBERLI.

### Suppléants :

Mme MAURIS.  
MM. ANTHOINE, BOSSON, NEVES, SAUVAGET, TURK-SAVIGNY.

### Etaient absents ou excusés :

Mmes BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, GOURDIN.  
MM. AMADIO, BLOUIN, BOISIER, BOUVARD M, BURNET, CALONE, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, GAUDIN, GONDA, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEOTY, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, PEROU, PERRET, PERRISSIN-FABERT, ROSSINELLI, RUBIN, SADDIER, TOURNIER, TRUFFET, VITTOZ.

### Assistaient également à la réunion :

M. ESCALLIER : Cabinet KLOPPER.  
Mmes ASSIER, CARRERA, DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,  
MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, GATINET, JEZEQUEL, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS,  
VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 83**  
**Présents : 51**  
**Représentés par mandat : 4**

---

**Objet : COMPETENCE OPTIONNELLE « INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES » - DELIBERATION CONCORDANTE DU SYANE SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCE DES COMMUNES DE COMBLOUX, D'ETEAUX, D'HABERE-POCHE, DE VACHERESSE, DE VALLIERES-SUR-FIER**

### **Exposé du Président,**

Conformément aux statuts du SYANE, les communes ont été invitées à transférer la compétence optionnelle « *Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE)* » prévue à l'article L. 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

En effet, le déploiement d'infrastructures de charge, dans le cadre du réseau public départemental mis en place par le SYANE, ne peut se faire que sur le territoire des communes qui ont confié au Syndicat la compétence optionnelle « IRVE ».

La compétence couvre à la fois l'investissement avec l'installation des infrastructures, et l'ensemble de l'exploitation du service de recharge, confiés au SYANE dans le cadre du projet de réseau public départemental.

Les modalités de transfert de la compétence optionnelle sont précisées à l'article 6 des statuts du Syndicat. Le transfert nécessite les délibérations concordantes de l'organe délibérant de la commune concernée et du SYANE.

Suite aux délibérations des communes suivantes, le SYANE est amené à délibérer de manière concordante.

Nom de la commune	Code INSEE	Date de délibération de la commune
COMBLOUX	74083	07/10/2015
ETEAUX	74116	17/06/2015
HABERE-POCHE	74140	28/01/2022
VACHERESSE	74286	21/01/2022
VALLIERES-SUR-FIER	74289	19/01/2022

Les membres du Comité sont invités :

1. à décider et confirmer le transfert de la compétence optionnelle « *Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE)* » pour les communes de COMBLOUX, d'ETEAUX, d'HABERE-POCHE, de VACHERESSE, de VALLIERES-SUR-FIER.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président  
  
JOËL BAUD-GRASSET.

  
Syane  
ENERGIE & NUMÉRIQUE